

ACTUALITE > SOCIÉTÉ

## Affaire de Tarnac: Coupat et ses complices seront-ils jugés pour terrorisme?

Par [lefigaro.fr](#) | Mis à jour le 28/06/2016 à 07:20 / Publié le 28/06/2016 à 06:00



**Les juges avaient retiré cette qualification pour les dégradations commises sur des lignes TGV en 2008 et ordonné un non-lieu. Le parquet de Paris a fait appel.**

Le feuilleton judiciaire dure depuis près de huit ans. D'ores et déjà renvoyés en procès pour des sabotages de lignes TGV en 2008, Julien Coupat et deux autres membres du groupe de Tarnac doivent-ils être jugés pour des faits à caractère terroriste? La cour d'appel de Paris répond mardi. Le « groupe de Tarnac », présenté comme proche de l'ultra-gauche, est soupçonné d'être à l'origine

de dégradations de lignes SNCF sur des caténaires dans l'Oise, l'Yonne et la Seine-et-Marne.

Dans un premier temps, les juges d'instruction chargés du dossier avaient renvoyé à l'été 2015 huit membres du groupe en procès. Parmi les prévenus, **Julien Coupat**, son ex-épouse **Yildune Lévy** et deux autres personnes devaient être rejugés pour « association de malfaiteurs ». Les quatre autres sont renvoyés pour des faits de faux, de refus de prélèvement d'ADN.

Prenant le contre-pied des réquisitions du parquet, les juges avaient retiré toute qualification terroriste pour les trois principaux protagonistes, le leader anarchiste Julien Coupat, Yildune Lévy et **Gabrielle Hallez**, qui nient l'ensemble des faits. « *Après près de sept années d'instruction complètement à charge, nous avons enfin une décision de justice courageuse. C'est un désaveu total pour le parquet* », s'étaient félicités **Marie Dosé et William Bourdon, avocats des prévenus**. « *Depuis le début, nos clients ont été considérés et traités comme des terroristes. On se rend compte enfin que ce qualificatif ne tient pas* », avaient-ils ajouté.

Ils avaient aussi ordonné un non-lieu pur et simple pour des dégradations commises contre la voie TGV à Vigny (Meurthe-et-Moselle) entre le 25 et le 26 octobre 2008, reprochés à Julien Coupat et Gabrielle Hallez. Sur plusieurs dégradations suspectes à la même période, seule celle de Dhuisy a fait l'objet d'un renvoi en procès.

## **Dernier huis-clos le 25 mai**

Le parquet de Paris a fait appel estimant qu'il s'agit bien de faits à caractère terroriste. Une position suivie par le parquet général de Paris à l'audience qui s'est tenue à huis clos le 25 mai.

Le renvoi en correctionnelle a minima était apparu très éloigné de l'ampleur donnée aux faits à l'époque par les autorités et la justice, lors des premières interpellations, le 10 novembre 2008, au sortir d'un week-end marqué par plusieurs incidents sur les lignes TGV qui avaient causé de nombreux retards pour des milliers de passagers. ◆